



**AVIS DE CONCOURS INTERNE ET EXTERNE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
SESSION 2021/2022**

(Extrait de l'arrêté n°C21-08-34 en date du 20 août 2021)

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine et Loire organise le concours externe sur titres avec épreuves, le concours interne avec épreuves d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, en convention avec les Centres de Gestion des départements de la Mayenne, de la Sarthe, de la Vendée et de la Loire-Atlantique :

Nombre de postes ouverts :

Concours externe : 15

Concours interne : 10

Conditions d'inscription :

I - Le concours externe sur épreuves :

Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

II – Le concours interne sur épreuves :

Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

Date des épreuves d'admissibilité :

Les premières épreuves se dérouleront à partir du 10 mars 2022, dans le Maine et Loire.

Pré inscription en ligne et date limite de dépôt du dossier :

Les dossiers d'inscription sont à retirer auprès du Centre de Gestion de Maine et Loire, **du 5 octobre 2021 au 10 novembre 2021** inclus, selon les modalités suivantes :

- par préinscription sur le site internet du CDG 49 (<http://www.cdg49.fr>),
- soit directement dans ses locaux
- soit sur demande écrite au centre de gestion de Maine et Loire, accompagnée d'une enveloppe grand format affranchie à 1.60 € et libellée aux nom et adresse du candidat.

Le dossier d'inscription devra impérativement être retourné complété au Centre de gestion de Maine et Loire dans les conditions et délais fixés ci-dessous :

La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au **18 novembre 2021**, selon les modalités suivantes :

- **via l'accès sécurisé du candidat en scannant le dossier et en l'envoyant au plus tard à minuit (heure métropolitaine). Se référer à la procédure de dépôt des dossiers de manière dématérialisée disponible dans le dossier d'inscription et sur notre site. Nous accepterons uniquement le fichier au format « pdf » et « jpeg » ;**
- à 17h00 pour les dossiers déposés au siège du Centre de Gestion de Maine et Loire,
- le cachet de la poste faisant foi, pour les dossiers acheminés par voie postale au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine et Loire, Maison des Maires, 9 rue du Clon, 49000 ANGERS

Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.

Tout dossier insuffisamment affranchi sera automatiquement refusé.

Tout dossier arrivé après la date butoir de dépôt légal faisant l'objet d'une non-conformité d'oblitération (absence ou date postérieure) sera automatiquement refusé.